

**COMPTE - RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 DÉCEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de la mairie, le **MERCREDI 08 DÉCEMBRE 2021 à 20 H 30**, sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, *Maire*.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mr DUPUY, Mmes AUBART, DRUMEL, FONTAINE, GARDIN, LANDART, MATHIEU, PIERRE, RIBEIRO, SAVARD M., VERNOT Mrs BÉCARD, BOUGARD, BRION, DONKERQUE, LÉGER, LORENA, MARTINEZ, PARENTÉ, POPOT, RABATÉ, SAVARD F.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme HUIN ainsi que Mesdames DILLY, GILBERT et Messieurs ALEXANDRE et DEHAIBE qui ont donné pouvoir.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Nicolas LÉGER a été nommé secrétaire.

Mr Gauthier ALEXANDRE a donné pouvoir à Mr Arnaud DONKERQUE  
Mr François DEHAIBE a donné pouvoir à Mr Jérémy DUPUY  
Mme Perine DILLY a donné pouvoir à Mme Evelyne LANDART  
Mme Sylvie GILBERT a donné pouvoir à Mr Nicolas BÉCARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 31 et procède à l'appel.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité et par 26 voix « POUR »,

- **APPROUVE** les ouvertures et les virements de crédits présentés par Madame LANDART, *Adjointe au Maire en charge des finances*, qui seront repris dans le budget général 2021 de la Ville de Villers-Semeuse. Cette décision modificative est référencée n° 3 - 2021.

A l'unanimité et par 26 voix « POUR »,

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021.

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

Par 25 voix « POUR » et 1 abstention,

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant total de 218,77 €uros qui concernent les exercices 2017 à 2020.

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

A l'unanimité et par 26 voix « POUR »,

- **DÉCIDE DE CRÉER** les postes de 6 adjoints d'animation non titulaires et de 5 adjoints techniques non titulaires, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs, au titre de l'année 2022.

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

Par 24 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » et 1 abstention,

- **APPROUVE** à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, le **TABLEAU DES EMPLOIS** relatif aux effectifs de la commune de Villers-Semeuse.

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

A l'unanimité et par 26 voix « POUR »,

- dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 20 Janvier au 19 Février 2022, **ACCEPTÉ** la désignation d'un coordonnateur communal et l'ouverture de sept emplois d'agents recenseurs.

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

Par 18 voix « POUR », 2 voix « CONTRE », 5 abstentions et 1 non-participation au vote,

- **ÉMET** un avis favorable aux douze dates d'ouvertures dominicales pour les commerces de détail ainsi qu'aux cinq dates pour les établissements relevant des services de l'automobile pour l'année 2022.

